



CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTEUR.RICE.S
ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

www.cnfpt.fr



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

UN MÉTIER EN ÉVOLUTION

Le métier de directeur.rice.s d'EHPAD se définit autour de 5 principaux blocs d'activités permettant un accompagnement du parcours des personnes en perte d'autonomie et la direction d'un EHPAD.

Activité 1 : Mise en œuvre de la stratégie de l'établissement dans son contexte institutionnel et politique

- Définition et pilotage du projet d'établissement dans le respect d'une gestion durable
- Animation des relations contractuelles, négociation et dialogue de gestion avec les autorités d'autorisation et de tarification
- Déploiement d'une stratégie de communication interne et externe sur l'activité de l'établissement y compris en période de crise

Activité 2 : Management de l'établissement et des services

- Pilotage du projet d'organisation à partir du projet d'établissement
- Supervision et gestion des ressources humaines (paie, recrutement, formation, évaluation annuelle, sécurité) en relation avec l'autorité territoriale
- Pilotage de la démarche qualité, évaluation de l'établissement et de son amélioration continue
- Management des compétences internes et coordination des intervenants externes
- Mise en place des outils nécessaires à l'organisation du dialogue social
- Organisation et mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité
- Mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques liés au travail et gestion des conflits

Activité 3 : Accompagnement des parcours des personnes en perte d'autonomie

- Conception, mise en œuvre et évaluation de l'accompagnement des personnes accueillies
- Conception et organisation des prestations de services intra et hors établissement
- Garantie institutionnelle de protection des libertés individuelles de la personne, de la bientraitance et de la qualité de vie
- Organisation et application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité des usagers

Activité 4 : Gestion technique, financière et comptable de l'établissement

- Elaboration, négociation et suivi du budget
- Organisation et supervision des contrats et des interventions techniques, gestion écoresponsable du patrimoine et des immobilisations
- Supervision de la gestion comptable et des stocks
- Gestion de la commande publique

Activité 5 : Participation à la définition et la mise en œuvre de la politique sociale et gérontologique locale

- Développement et participation aux réseaux gérontologiques, sanitaires et aux autres réseaux territoriaux
- Participation à l'élaboration du projet gérontologique d'une zone géographique
- Contribution à la stratégie territoriale de coopération
- Mise en œuvre d'une politique de mutualisation avec un ou plusieurs partenaires

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CYCLE

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation et de qualification. Les objectifs sont :

- permettre aux agent.e.s de renforcer leurs savoirs et d'affirmer leurs compétences au regard des 5 activités de directeur.rice.s d'EHPAD ;
- transférer ou renforcer leurs acquis professionnels antérieurs pour diriger un EHPAD ;
- se mettre en conformité avec le cadre réglementaire du décret du 19 février 2007, relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargé.e.s de la direction d'un établissement et service social ou médicosocial.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

La sélection s'opère sur dossier accompagné d'une lettre de motivation argumentée et d'un CV détaillé. Les candidat.e.s déjà en poste de direction sont prioritaires. Les agent.e.s hors fonction de direction d'EHPAD effectuent impérativement un stage d'une durée minium de 4 semaines en EHPAD. L'information de la sélection est faite par mail. L'inscription au cycle nécessite de suivre obligatoirement l'ensemble des modules dans l'ordre précis prévu. Un cycle est constitué par un même groupe de stagiaires tout au long du déroulement des modules. Il n'y a pas possibilité d'intégrer un cycle en cours.

Un accompagnement méthodologique régulier est proposé aux stagiaires, au fur et à mesure du cycle, en vue de rédiger un livret des acquis de la formation, déposé 4 semaines avant la soutenance finale et présenté devant les membres du jury.

Des travaux d'intersessions permettront aux stagiaires d'assimiler et d'approfondir les apports de la formation à travers un travail personnel conséquent.

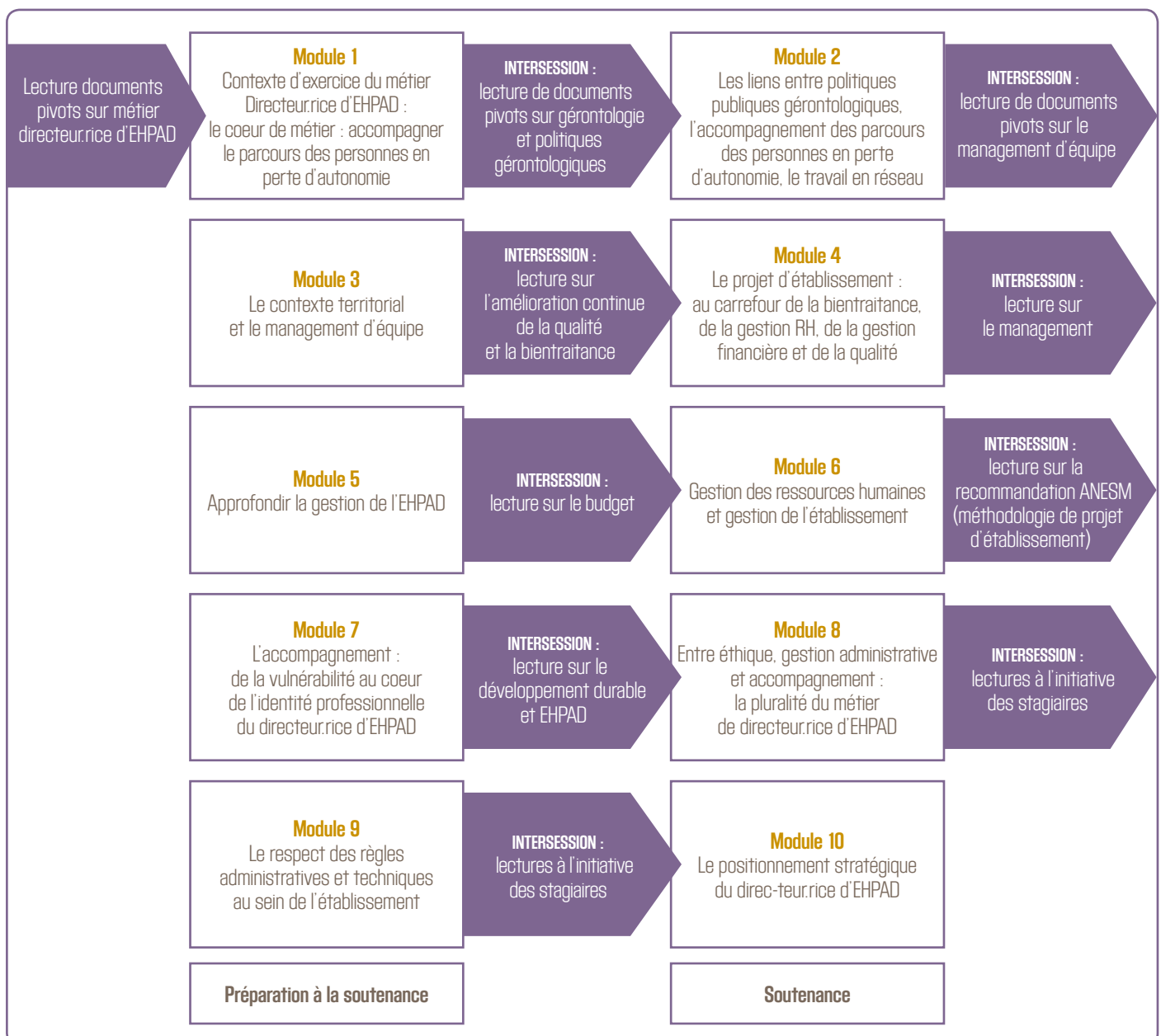
Une évaluation des acquis du/de la stagiaire a lieu à l'issue du cycle lors de la soutenance finale.

Le cycle est composé :

- d'une journée d'information courant de l'été,
- de dix regroupements de cinq jours à raison d'un par mois,
- de deux jours de préparation à la soutenance
- d'une soutenance de deux heures.

Soit un total de 54 jours de formation.

PRÉSENTATION DES MODULES DU CYCLE



À QUI S'ADRESSE CE CYCLE

Ce cycle s'adresse à des agent.e.s territoriaux :

- en poste de directeur.rice.s d'EHPAD ou exerçant dans d'autres établissements ou services,
- aux agent.e.s de la FPT ou autre en reconversion, en évolution professionnelle (si le stagiaire n'est pas en fonction un stage sera alors demandé en EHPAD),
- aux professionnel.le.s d'autres établissements ou services,
- aux fonctionnaires momentanément privé.e.s d'emploi.

Les stagiaires auront choisi de participer à ce cycle et seront engagé.e.s pour la totalité des regroupements du cycle.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Pour les agent.e.s territoriaux, l'INSET prend en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration dans les conditions indiquées sur notre site, à savoir selon barème. Le reste à charge éventuel doit faire l'objet d'une demande de prise en charge adressée à votre collectivité.

Pour les autres stagiaires, la formation est payante à hauteur de 150€ par jour de formation (une convention sera établie). Dans ce coût est inclus le repas du midi. Les autres frais sont à la charge du/de la stagiaire ou de sa structure (selon accord et statut).

CONTACTS

INSET ANGERS :

Muriel ROUSSEIL

Responsable du pôle de compétences
politiques d'autonomie

Tél : 02 41 22 41 35
muriel.rousseau@cnfpt.fr

Claire VINCENT

Assistante du pôle de compétences
politiques d'autonomie

Tél : 02 41 22 41 16
claire.vincent@cnfpt.fr

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

INSET ANGERS

RUE DU NID DE PIE - CS 62020

49016 ANGERS CEDEX 1

TÉL. : 02 41 22 41 22 - FAX : 02 41 22 41 78
